

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	COMMISSION
De 0 à 19 999 €	2000 € TTC
De 20 000 € à 29 999 €	3000 € TTC
De 30 000 € à 39 999 €	3500 € TTC
De 40 000 € à 49 999 €	4000 € TTC
De 50 000 € à 64 999 €	5000 € TTC
De 65 000 € à 99 999 €	8 % TTC
De 100 000 € à 149 999 €	7 % TTC
De 150 000 à 199 999 €	6% TTC
Au-delà de 200 000 €	5.5 % TTC
Avis de valeur (donation, succession, partage...)	100 € TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI Agence de Pontonx – 55, avenue Robert Labeyrie - 40465 PONTONX SUR L'ADOUR

Honoraires au 02 Mai 2017

SAS IMMOPAM au Capital social de 1 000 € / RCS DAX 820 003 473 - Carte professionnelle T CPI N°4002 2016 000 009 123 délivrée par la CCI des Landes – SIREN 820 003 473 – Code APE 6831Z

Caisse de Garantie : GALIAN – 89, rue la Boétie – 75 000 PARIS – N°48725M / Montant 120 000 € en transaction

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

La délivrance d'une note est obligatoire.